

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CORNEILLA DEL VERCOLE**SEANCE DU 12 DECEMBRE 2023**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 19 En exercice : 19 Présents : 16 + 2 **PROCURATIONS**

L'an deux mille vingt-trois et le 12 du mois de décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la commune sous la Présidence de Monsieur Christophe MANAS, Maire.

Présents : MANAS Christophe, COGEZ Aline, TORRES Jean-Louis, LISSARRE Valérie, WALLEZ René, FORNELLI Sandra, GRANDO Daniel, LECTEZ Laurence, ALBALADEJO Joseph, BOLASELL Claire-Marie, LACROUX Charles, LAFITTE Patrick, SABARDEIL Manon, LIRONCOURT Agnès, COLARD Lionel, GERBOLES Henri

Absents ayant donné procurations : ROUCOLLE Lilian à Jean-Louis TORRES, FEDERICO Fatiha à BOLASELL Claire-Marie

Absent : RAMIREZ Anne-Marie

Le quorum est atteint

Mme LECTEZ Laurence a été désignée secrétaire de séance

DEL N°12202315 : DESIGNATION D'UN REFERENT FORÊT-BOIS

Monsieur le maire laisse la parole à M. René WALLEZ, Adjoint à l'environnement, à la propreté de la ville et au développement durable. M. Wallez expose au conseil la possible désignation d'un référent forêt-bois au sein du conseil municipal.

L'Union Régionale des Collectivités forestières Occitanie Pyrénées-Méditerranée (l'URCOFOR Occitanie) est une association d'élus qui fédère à ce jour plus de 800 collectivités et porte votre voix auprès des institutions. Soutenue par le Conseil Régional Occitanie et la DRAAF Occitanie, forte de son expérience et d'un réseau national aux moyens politiques et techniques mutualisés, l'URCOFOR Occitanie accompagne les élus, pour les aider à s'impliquer et à agir sur les questions relatives à la thématique forêt-bois.

En tant qu' élu local, le maire est maître d'ouvrage, aménageur du territoire, gestionnaire du risque, médiateur, et, potentiellement, propriétaire de forêt communale.

L'équipe d'experts forêt-bois de l'URCOFOR est à côtés des communes pour répondre aux questions et apporter un accompagnement technique sur différentes thématiques telles que le risque incendie, l'environnement, le bois-construction, le bois-énergie, la structuration foncière, la gestion des forêts, l'interface urbanisme-forêt, les responsabilités des élus...

Être en contact avec ce groupement, c'est l'assurance d'être à tout moment conseillé et de bénéficier d'une information actualisée, fiable et concrète ainsi que du soutien d'un réseau.

Pour profiter de ces avantages, la commune doit désigner un élu référent forêt-bois. Il deviendra l'interlocuteur privilégié et pourra à ce titre obtenir des informations personnalisées et faire remonter facilement tout besoin de la collectivité en la matière.

Après avoir entendu M. Wallez, Monsieur le maire propose de le désigner comme élu référent forêt-bois auprès de l'URCOFOR Occitanie

Le conseil à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE la désignation de M. WALLEZ René comme référent forêt-bois auprès de l'URCOFOR Occitanie.

Extrait certifié conforme,
Le Maire,
C. MANAS